



MÉMO et

BONNES PRATIQUES

Vous êtes passionnés ou tout simplement fan de ce fabuleux mouton Nez Noir Du Valais (NNDV) aux airs de peluches, alors vous pouvez adhérer en tant que sympathisant ou éleveur et ainsi soutenir La Fédération Française du Nez Noir du Valais (FF-NNDV) au travail de la reconnaissance de la race au niveau national.

Dans ce petit « Mémo », on vous explique toutes les étapes et les démarches successives à faire pour l'adhésion, pour les différentes déclarations et demandes ; de la déclaration de naissance de l'animal à sa qualification.

1- L'adhésion :

a) Je ne suis pas éleveur et je veux soutenir la FF-NNDV :

J'adhère à l'association en tant que sympathisant en soutien aux différentes actions menées auprès des institutions pour la reconnaissance de la race au niveau national en téléchargeant et en remplissant le formulaire d'adhésion par [ici](#) et je l'envoie avec son règlement.

b) J'ai des moutons NNDV et je suis éleveur :

J'adhère, en tant qu'éleveur déclaré, en soutien à l'association et participe sur l'amélioration génétique et la conservation du standard de la race Nez Noir du Valais par un travail de sélection rigoureux en téléchargeant et en remplissant le formulaire d'adhésion par [ici](#) et je l'envoie avec son règlement.

c) Je suis déjà adhérent :

Je veux renouveler mon adhésion comme chaque année : je remplis et j'envoie, en téléchargeant le formulaire d'adhésion par [ici](#) avec son règlement.

2- Participer en tant qu'éleveur adhérent :

Avant toute démarche, je cotise ou je renouvelle ma cotisation en suivant les étapes du paragraphe précédent c).

a) Le Recensement :

Dans les différents paragraphes suivants, nous allons voir les différentes étapes, à ne pas manquer, pour un suivi de l'animal, durant toute sa vie, de l'entrée au sein de la base de données de la FF-NNDV jusqu'à l'obtention de son pedigree définitif.

De manière générale quand j'achète ou je vends un mouton NNDV, je demande ou je donne le maximum d'informations et de papiers qui suivront l'animal toute sa vie.

1. Changement de propriétaire

Je suis éleveur et membre de la FF-NNDV, je viens de vendre des moutons déclarés à la fédération : je déclare le nouveau propriétaire par [ici](#) .

Je suis éleveur et membre de la FF-NNDV, je viens d'acheter des moutons déclarés à la fédération ayant un pedigree provisoire ou définitif : j'utilise le talon situé en bas de page, je le remplis et l'envoie avec le règlement pour avoir le pedigree provisoire à mon nom.

Je ne suis pas adhérent à la FF-NNDV et je viens d'acheter des moutons NNDV déclarés à la FF-NNDV par un éleveur membre de celle-ci, je veux le pedigree provisoire ou définitif à mon nom : j'utilise le talon situé en bas de page, je le remplis et l'envoie avec le règlement pour avoir le pedigree définitif à mon nom si je le souhaite.

2. Déclaration de troupeau

Je viens d'acheter des moutons NNDV à un particulier non adhérent à la FF-NNDV, je suis éleveur et membre de la fédération : j'utilise le tableau de recensement en le téléchargeant [ici](#) .

3. Déclaration de naissances

Je suis éleveur et membre de la FF-NNDV, j'utilise le formulaire de déclaration de naissance en ligne sur le site internet de la FF-NNDV par [ici](#).

Au préalable, je pèse mon agneau à la naissance et à 40 jours, puis je fais la déclaration en ligne avant les 60 jours.

4. Déclaration de perte d'un d'animal

Pour un suivi des moutons dans la base de données, il faut aussi les déclarer en cas de décès [ici](#) .

b) La Qualification :

1. La filiation

C'est une vérification de parenté entre une mère, un père, et leur descendance. Il faut que les pères et mères soient identifiés génétiquement, puis identifier l'agneau pour pouvoir faire le test de parenté. En cas d'impossibilité de faire cette filiation, les moutons seront inscrits au livre B en F0, après approbation d'une commission.

On vous explique tout avec ce [tuto](#).

2. La demande de recensement/qualification

Cette demande est la suite logique après le recensement de vos moutons. Dans le tuto que vous pouvez télécharger [ici](#), vous y trouverez un petit rappel sur la marche à suivre pour le recensement et l'explication sur la qualification.

De plus avec ce [tuto](#), vous aurez des explications plus précises sur la qualification des reproducteurs mâles au point 5).

En espérant que ce Mémo puisse vous guider en vous donnant étape par étape les différentes démarches à faire de manière ordonnée.

Rahno Deschamps-Rouha
Délégué Régional - Nouvelle Aquitaine
Gestionnaire Base de Donnée

